

# CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA COMMUNE D'ECHIRE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Objet : Appel à projets « La CAN, destination familiale par nature » - Attribution de subventions

### ENTRE les soussignés

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Président en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération,

d'une part,

ET

La commune d'ECHIRE, Mairie, 1, place de l'Eglise – 79410 ECHIRE, représentée par Monsieur Thierry DEVAUTOUR, son Maire en exercice,

d'autre part,

# Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

# **Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La Communauté d'Agglomération du Niortais soutient, au titre de son Schéma de développement touristique, le développement de projets et la modernisation d'équipement permettant de renforcer l'attractivité du territoire et de diversifier l'offre.

Ainsi, dans le cadre d'un appel à projets, les communes de SCIECQ et d'ECHIRE proposent l'aménagement d'un franchissement de la Sèvre, par l'installation d'un bateau à chaines, à hauteur du château de Mursay.

Cet aménagement permettra de :

- favoriser la découverte des villages de Sciecq et Mursay, et valoriser le site du château de Mursay,
- offrir de nouveaux itinéraires de randonnées (pédestres et cyclistes),
- encourager les mobilités douces.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de la CAN de soutenir le développement d'activités s'appuyant sur les forces avérées du territoire :

- Une destination « Nature » propice aux activités de plein air,
- Une image de destination « Famille ».

### Article 2 - MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LES PARTENAIRES

### 2.1- Par le porteur du projet

Les communes de SCIECQ et ECHIRE souhaitent créer un franchissement de la Sèvre à hauteur du Château de Mursay.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20150907-c23-04-2015-3-CC Date de télétransmission : 07/09/2015 Date de réception préfecture : 07/09/2015 Cette opération d'aménagement implique des terrains appartenant aux communes de SCIECQ et ECHIRE, ainsi qu'à la CAN.

Afin de faciliter les démarches administratives et le suivi des travaux, une seule collectivité, en l'occurrence la commune d'ECHIRE, assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

En qualité de maître d'ouvrage, la commune d'ECHIRE propose :

- l'installation d'un bateau à chaines entre les communes de SCIECQ et ECHIRE, avec pontons flottants,
- l'aménagement de cheminements piétonniers et places de stationnements pour personnes à mobilité réduite, sur chacune des 2 communes.

# 2.2- Par la Communauté d'Agglomération du Niortais

Au regard des conclusions d'un comité d'examen composé d'élus du territoire, de techniciens du tourisme et de personnes qualifiées, réuni le 29 janvier 2015, ce projet s'inscrit dans le cadre des orientations du Schéma de développement touristique 2012-2015 de l'agglomération.

C'est pourquoi la CAN apporte son soutien à la commune d'ECHIRE, à hauteur de dix mille cinq cents euros (10 500 €), dans le cadre d'une subvention exceptionnelle inscrite au budget 2015.

# Article 3 - CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

# 3.1- Utilisation de la subvention

La commune d'ECHIRE demande auprès de la CAN une aide financière à hauteur de 10 500 € qui participe au financement de ce projet d'aménagement.

La CAN versera à La commune d'ECHIRE, la somme de 10 500 € en subvention d'équipement.

### 3.2- Valorisation

La commune d'ECHIRE s'engage à préciser le soutien de la CAN lors de toutes démarches de communication verbales, écrites ou audiovisuelles initiées par elle-même ou pour lesquelles elle aura été sollicitée, concernant le projet conduit.

### Article 4 - MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la somme de 10 500 € inscrite au Budget 2015 de la CAN interviendra dès le vote de la délibération, sur lettre de demande du porteur du projet, accompagnée de la copie des conventions de délégation de maitrise d'ouvrage et d'autorisation à conduire un programme de travaux sur des terrains appartenant à SCIECQ et à la CAN.

Fait à Niort, le 15 duillet 2015

Pour La Commune d'ECHIRE

Le Maire,

Pour le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais, et par délégation,

Michel SIMON

Accusé de réception en préfecture 079-20003517-20150907-c23-04-2015-3-CC Date de télétransmission : 07/09/2015 Date de réception préfecture : 07/09/2015

Thierry DEVAUTOUR